

Mis à jour le 04-12-14

KP947 / KP949

Code de produit :

Tous les codes de produit Cibo débutant par "947" et "949".

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Société

Nom de la société : Cibo nv/S.A.
Rue : Deugenietstraat 5
Ville : 3150 Tildonk – Belgique
Téléphone : Tél. : +32 (0)16 61 85 85 Fax : +32 (0)16 61 84 84
E-mail : info@cibo.be
Site web : www.cibo.be/en
Personne responsable/émettrice : Bram Gilles

Produit

Identification : KP947 et KP949 – toiles abrasives en bandes, feuilles, rouleaux
Application : Abrasifs appliqués pour le meulage et le polissage de divers matériaux, y compris les métaux.

Avis important

Les abrasifs appliqués sont des produits inertes qui ne présentent aucun risque lorsqu'ils sont manipulés ou stockés. Lorsqu'ils sont employés sur des meuleuses, ils nécessitent une prise de précautions particulières afin de protéger les opérateurs. Lors du meulage, au moins 90 % des particules de poussière proviennent du matériau poncé et, lors d'un meulage humide, des aérosols générés par le fluide abrasif. Une attention particulière doit dès lors être portée à la nature de la pièce et du fluide, et les dispositifs de protection appropriés doivent être installés.

SECTION 2 : Identification des dangers

Non applicable : selon la Directive CE n° 88/379, les abrasifs appliqués ne sont pas des produits dangereux.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

Substances

Abrasif	Oxyde d'aluminium synthétique
Liant	Résine phénolique durcie
Charge	Carbonate de calcium
Support	Papier
Autre	Antistatique

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

NON APPLICABLE LORSQUE LES ABRASIFS APPLIQUÉS NE SONT PAS EMPLOYÉS SUR DES MACHINES.

Les recommandations suivantes sont des règles de base à suivre lors des opérations de meulage. Elles doivent être appliquées conjointement avec les informations présentes sur la fiche de données de sécurité du matériel au sol et, le cas échéant, du fluide abrasif.

Descriptions des mesures de premiers secours

Inhalation :	Retirer de l'exposition. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Pas d'effet dangereux connu.
Contact avec les yeux :	Retirer de l'exposition et rincer à l'eau claire. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion :	Pas d'effet dangereux connu.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, poudre, mousse, sable, dioxyde de carbone (CO₂) en fonction des conditions d'utilisation.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers lors de la lutte contre l'incendie : Dégagement de vapeur et de fumées toxiques.

Conseil aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Non applicable

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Précautions de manipulation

Conseils en matière de manipulation : Suivre les recommandations du fabricant des machines et la réglementation nationale en vigueur. Stocker les abrasifs appliqués à une température et une humidité modérées constantes.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition des travailleurs/protection personnelle

NON APPLICABLE LORSQUE LES ABRASIFS APPLIQUÉS SONT MANIPULÉS OU STOCKÉS

Des poussières provenant de la pièce travaillée peuvent se dégager durant les opérations de meulage avec des abrasifs appliqués. La valeur limite d'exposition à la poussière est de maximum 6 mg/m³. Lorsque vous utilisez des abrasifs appliqués, respectez les instructions des meuleuses et la réglementation nationale en vigueur.

Paramètres de contrôle

Composants	N° CAS	Valeur	mg/m ³	Base
Limites de concentration en poussières (fraction alvéolaire)		Air 8 h	1,5	MAK, TRGS 900
		Air 8 h	3	Belgique
		Air 8 h	5	France
		Air 8 h	3	Italie
		Air 8 h	5	Norvège
		Air 8 h	3	Portugal
		Air 8 h	3	Espagne
		Air 8 h	5	Suède
		Air 8 h	3	Suisse
		Air 8 h	4	Royaume-Uni

Contrôle de l'exposition

Mesures d'ingénierie : Évacuation locale.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser un masque à poussière.

Protection des mains : Utiliser une crème protectrice et des gants de protection.

Protection des yeux : Protéger les machines et porter des lunettes de sécurité ou une visière de protection.

Protection de l'audition : Porter des protections auditives.

Protection cutanée et corporelle : Porter des vêtements de protection adéquats.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire ou manger lors de l'utilisation. Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et après la journée de travail. Ranger les vêtements de travail dans un endroit séparé.

Mesures de protection : /

Contrôle d'exposition environnementale

Conseil d'ordre général : /

SECTION 9 : Propriétés physico-chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence :	Solide
Couleur :	Variable
Odeur :	Non applicable (peut dégager une odeur non spécifique lors de l'utilisation)
Viscosité :	Non applicable
Valeur pH (à 20°C) :	Non applicable

Modifications de l'état physique

Point de fusion :	Non applicable
Point de vaporisation :	Non applicable

Inflammabilité

Solide :	Non applicable
Gaz :	Non applicable

Propriétés explosives

Limite inférieure d'explosion :	Non applicable
Limite supérieure d'explosion :	Non applicable

Pression de vapeur :	Non applicable
----------------------	----------------

Densité :	Non applicable
Hydrosolubilité :	Non définie
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
Décomposition thermique :	Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente :	Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Les abrasifs appliqués sont stables et non réactifs lorsqu'ils sont manipulés ou stockés.

Réactivité :	Stable à température et pression ambiantes.
Stabilité chimique :	Pas de décomposition en stockage normal.
Réactions dangereuses possibles	Pas de réactions dangereuses connues
Conditions à éviter	Non applicable.
Matériaux incompatibles	
Matériaux à éviter	Les acides forts, les bases fortes et les agents oxydants forts peuvent modifier les caractéristiques mécaniques des produits et créer des risques de sécurité lorsqu'ils sont utilisés dans les machines.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux ne se crée lorsque les abrasifs appliqués sont employés conformément aux instructions.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

NON APPLICABLE LORS DE LA MANIPULATION OU DU STOCKAGE.

Selon l'expérience acquise depuis de nombreuses années, les abrasifs appliqués n'ont pas d'effets néfastes sur la santé lorsqu'ils sont correctement manipulés (voir la note préliminaire sur la poussière et les aérosols dégagés par les fluides abrasifs).

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : /

Corrosion/irritation dermique : /

Irritation/lésions oculaires graves : /

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : /

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée : /

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Évaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques : Non applicable.

Toxicité chronique pour les organismes aquatiques : Non applicable.

Persistence et dégradabilité

Biodégradabilité : Non définie.

Potentiel de Bioaccumulation

Bioaccumulation : Non applicable.

Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Non applicable.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation : /

Autres effets néfastes

Informations supplémentaires : Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Après utilisation, les abrasifs appliqués peuvent être contaminés par des matériaux dangereux (particules d'agents frigorigènes) et doivent être éliminés conformément à la réglementation nationale en vigueur.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre

Numéro ONU	Marchandise non dangereuse
Désignation officielle de transport	Marchandise non dangereuse
Classe de danger pour le transport	Marchandise non dangereuse
Groupe d'emballage	Marchandise non dangereuse
Dangers environnementaux	Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMGD/OMI)

Numéro ONU	Marchandise non dangereuse
Désignation officielle de transport	Marchandise non dangereuse
Classe de danger pour le transport	Marchandise non dangereuse
Groupe d'emballage	Marchandise non dangereuse
Dangers environnementaux	Marchandise non dangereuse

Transport aérien (IATA/OACI)

Numéro ONU	Marchandise non dangereuse
Désignation officielle de transport	Marchandise non dangereuse
Classe de danger pour le transport	Marchandise non dangereuse
Groupe d'emballage	Marchandise non dangereuse
Dangers environnementaux	Marchandise non dangereuse

Précautions particulières pour l'utilisateur Voir les sections 6 et 8 de la fiche de données de sécurité

SECTION 15 : Informations réglementaires

Règlement CE :	AUCUN, aucun marquage spécifique n'est demandé par les Directives CE n° 88/379.
Réglementation nationale ou locale :	Se référer aux textes adéquats.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances à la date de sa publication. Les informations sont uniquement fournies à titre de guide pour la sécurité lors de la manipulation, de l'utilisation, du traitement, du stockage, du transport, de l'élimination et de la commercialisation, et ne constituent en aucun cas une garantie ou une spécification de qualité. Sauf si spécification contraire dans le texte, les informations ne concernent que le matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériel utilisé en combinaison avec tout autre matériel ou tout autre processus.

CIBO nv/sa
Deugenietstraat 5
3150 Tildonk - België

T +32 (0)16 61 85 85
F +32 (0)16 61 84 84
info@cibo.be - www.cibo.be

BE 0403 556 028
RPR Leuven
Steuernummer DE 42/678/27011